



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 102853

### Texte de la question

M. Philippe Naillet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le nombre de place en structures spécifiques pour les élèves en situation de handicap à La Réunion. L'école inclusive à destination des élèves en situation de handicap figure parmi les priorités de son académie. Elle permet en effet à l'élève de bénéficier d'un suivi individualisé et de ne pas subir les éventuelles moqueries des autres élèves. Pourtant, à la rentrée scolaire 2016-2017, malgré l'ouverture annoncée de 14 nouvelles unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS), une vingtaine d'élèves sur les 5500 que compte l'académie n'ont pas pu trouver de place dans des structures spécifiques et ont été contraints à intégrer le circuit scolaire classique. Le nombre de demandes étant en augmentation constante, il lui demande quels moyens peut-elle mettre en œuvre pour éviter ces défauts à la rentrée 2017-2018.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Naillet](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102853

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 février 2017](#), page 1437

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)